

BARÈME SCRELEC

CARTOUCHES D'IMPRESSION PROFESSIONNELLES



Barème des cartouches d'impression professionnelles (catégorie 14 DEEE)
pour les mises sur le marché en 2020
à déclarer au plus tard le 28 février 2021

Barème Screlec pour les mises sur le marché 2020

Barème des cartouches d'impression professionnelles (catégorie 14 DEEE)
pour les mises sur le marché en 2020 et à déclarer le 28 février 2021 au plus tard

65€ HT / tonne

Déclaration au réel	ou	Déclaration conventionnelle																		
<p>Les adhérents de Screlec déclarent le poids réel des cartouches d'impression professionnelles qu'ils ont mis sur le marché en 2020.</p> <p>Une contribution de 65 € HT par tonne s'applique au poids total</p>		<p>Par dérogation, les adhérents de Screlec peuvent utiliser les poids conventionnels suivants et ne déclarer que les quantités de cartouches par technologie</p> <table border="1"><thead><tr><th></th><th>Poids moyen conventionnel (g)</th><th>Contribution pour 1 cartouche (centime d'euro HT)</th><th>Contribution pour 1000 cartouches (€ HT)</th></tr></thead><tbody><tr><td>Cartouches jet d'encre</td><td>50</td><td>0,325 c€</td><td>3,25 €</td></tr><tr><td>Bidon</td><td>200</td><td>1,3 c€</td><td>13,00 €</td></tr><tr><td>Toner Laser</td><td>1 000</td><td>6,5 c€</td><td>65,00 €</td></tr></tbody></table>				Poids moyen conventionnel (g)	Contribution pour 1 cartouche (centime d'euro HT)	Contribution pour 1000 cartouches (€ HT)	Cartouches jet d'encre	50	0,325 c€	3,25 €	Bidon	200	1,3 c€	13,00 €	Toner Laser	1 000	6,5 c€	65,00 €
	Poids moyen conventionnel (g)	Contribution pour 1 cartouche (centime d'euro HT)	Contribution pour 1000 cartouches (€ HT)																	
Cartouches jet d'encre	50	0,325 c€	3,25 €																	
Bidon	200	1,3 c€	13,00 €																	
Toner Laser	1 000	6,5 c€	65,00 €																	

La contribution annuelle ne pourra être inférieure à un montant de 150 € HT

Pour plus d'informations, contactez notre Service Adhérents :
adherents@screlec.fr / 01 44 10 82 98



screlec.fr

Screlec est un éco-organisme à but non lucratif agréé par l'État sur deux filières à Responsabilité élargie des producteurs (REP) : les piles et accumulateurs portables ainsi que les cartouches d'impression professionnelles.

Sa mission est d'organiser la collecte et le recyclage de ces déchets en France à travers ses solutions Batribox, pour les piles et accumulateurs, et Colorbox, pour les cartouches d'impression.